

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
CHARENTE**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	14	11

Date de la convocation
25/09/2012

Date d'affichage convocation
25/09/2012

Date d'affichage du PV
05/10/2012

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT CHARENTE

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BLANZAC-PORCHERESSE**

Séance du 04 octobre 2012

L'an deux mil douze le quatre octobre à 20 heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe SALLEE**, Maire.

Présents : Mrs SALLEE - VINSONNAUD – FAUCONNIER – BROUSSON - LHOMME - PIERRE DIT BLANCHET - GAUDUCHEAU et Mmes GRENOT – SENSSETIER

Procuration : Mme FOUCAUD a donné pouvoir à M SALLEE
Mme VIGNERON a donné pouvoir à M VINSONNAUD

Excusés : Mrs PEROT - DUMAS – ALLAIN et Mmes FOUCAUD et VIGNERON

Mme GRENOT a été nommée secrétaire de la séance.

Présentation du projet d'aménagement d'un parc de jeux et du PAVE

M BLONDIAUX, Architecte paysagiste chargé de l'élaboration du PAVE de la Commune de Blanzac-Porcheresse est venu présenter le projet d'aménagement d'un parc de jeux sur l'emplacement de l'ancien camping de Blanzac-Porcheresse et l'avancement du PAVE.

Projet d'aménagement d'un parc de jeux :

Ce projet est un projet du Conseil Municipal de Jeunes qui a été travaillé pendant durant deux ans par les enfants.

Deux contraintes majeures seront à prendre en compte : l'aménagement est situé en zone inondable et en zone Natura 2000.

Le projet présenté tient compte de ces contraintes, du respect de l'environnement et des règles de sécurité liées à cet aménagement. Il est actuellement en attente de l'aval des services de l'Etat (Direction des Territoires).

Plan de mise en Accessibilité des Voiries et des Espaces publics

M BLONDIAUX est chargé :

D'établir le diagnostic de la commune et de ses itinéraires de déplacement (rapport photos),

De rédiger le PAVE afin d'apporter une cohérence aux divers projets d'aménagement sur notre territoire,

De définir une enveloppe financière sur une période déterminée,

De monter les dossiers de demande de subvention pour les différents projets.

20120701 Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 03 juillet 2012.

Monsieur SALLEE demande aux membres du Conseil Municipal, leurs éventuelles remarques sur le compte rendu du conseil municipal du 03 juillet 2012.

Monsieur SALLEE demande aux membres du Conseil Municipal, en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, d'approuver le Procès Verbal du Conseil Municipal du 03 juillet 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte du Procès Verbal du Conseil du 03 juillet 2012.

20120702 Rapport sur les délégations du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT et d'une délégation particulière.

Monsieur SALLEE informe le Conseil Municipal que, par délégation donnée lors de réunions précédentes ou en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont été prises les décisions suivantes :

DECISION N° 2012-12

Modification du Relevé d'identité bancaire de l'entreprise SAS NICOLLEAU pour le lot n°4 du marché de construction du casernement de la gendarmerie

DECISION N° 2012-13

Modification de l'avenant n°3 du lot 1 du Marché en procédure adaptée pour les travaux d'assainissement et de révision des couvertures de l'église.

DECISION N° 2012-14

Signature de la charte d'accueil et d'organisation du spectacle proposé dans le cadre de la décentralisation 2012 avec Théâtre en Action

DECISION N° 2012-15

Modification de l'avenant n°2 du lot 1 du Marché en procédure adaptée pour les travaux d'assainissement et de révision des couvertures de l'église.

DECISION N° 2012-16

Modification du Relevé d'identité bancaire de l'entreprise BET fluides SAIDOUN Samir pour le marché de maîtrise d'œuvre de la construction du casernement de la gendarmerie

DECISION N° 2012-17

Signature de la Convention de mise à disposition de services entre la commune de Blanzac-Porcheresse et la Communauté de communes des 4B sud Charente

DECISION N° 2012-18

Signature de la Convention de mise à disposition de services entre Communauté de communes des 4B sud Charente et la commune de Blanzac-Porcheresse

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte de ce rapport et approuve les décisions prises.

20120703 Décision Modificative N° 1 du Budget Gendarmerie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-2, L 2122-21, L 2312-1, L 2312-2, et L 2312-3,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et notamment son article 1er,

Vu les articles 3 et 4 du décret n° 96-1252 du 27 décembre 1996 relatif à la définition des chapitres et articles des budgets des Communes et de leurs établissements publics administratifs, modifié par l'article 1^{er} du décret n° 97-1123 du 04 décembre 1997 et l'article 1^{er} du décret n° 98-1014 du 09 novembre 1998,

Vu l'instruction 00-075-MO du 28 juillet 2000 portant sur le contrôle des imputations des dépenses du secteur public local,

Vu l'ordonnance du 26 août 2005 portant réforme de la M 14 et dont les dispositions sont applicables au 01/01/2006,

Vu le budget Gendarmerie 2012 adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2012

Considérant les imputations budgétaires et les ajustements comptables à réaliser,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'approuver comme suit les virements de crédits de chapitre à chapitre et les inscriptions nouvelles de la section d'investissement en dépenses et en recettes.

La décision modificative N°1 du **budget Gendarmerie 2012** de la Commune est arrêtée comme suit :

Section d'Investissement Dépenses				
Nature	Chapitre	Libellé	Opération	Montant
2313	23	Travaux en cours	Néant	23 050.00 €
Total				23 050.00 €

Section d'Investissement Recettes				
Nature	Chapitre	Libellé	Opération	Montant
021	021	Virement de la Sct de Fonctionnement	Néant	23 050.00 €
Total				23 050.00 €

Section de Fonctionnement Recettes				
Nature	Chapitre	Libellé	Opération	Montant
791	042	Transfert de charges	Néant	23 050.00 €
Total				23 050.00 €

Section de Fonctionnement Dépenses				
Nature	Chapitre	Libellé	Opération	Montant
023	023	Virement à la Sct d'Investissement	Néant	23 050.00 €
Total				23 050.00 €

20120704 Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Monsieur Jean-Michel VINSONNAUD, adjoint, donne lecture aux membres du conseil municipal du rapport sur la qualité l'eau du SIAEP des Collines du Montmorélien, conformément au décret 95-635 du 06 mai 1995. Ce rapport rassemble les éléments techniques et financiers du service d'eau potable pour l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend note et approuve le rapport établi sur le prix et la qualité du service d'eau potable présenté par Monsieur VINSONNAUD, Délégué du SIAEP des Collines du Montmorélien.

Questions diverses:

Devenir de la perception de Blanzac-Porcheresse :

23/07 courrier DGFIP nous informant de la fermeture de la trésorerie de Blanzac-Porcheresse

16/08 nous demandions des explications sur cette fermeture, aucune réponse

10/09 courrier DGFIP nous informant d'une réunion des maires du canton le 20/09

20/09 Réunion annonçant la fermeture de la trésorerie et notre futur rattachement à la trésorerie de Barbezieux.

Actuellement nous avons un projet de courrier commun avec les maires du canton pour demander une permanence hebdomadaire de la trésorerie qui pourrait être intensifiée en période de déclaration d'impôts sur le revenu.

Avancement des travaux de la Gendarmerie

Les travaux de la Gendarmerie avancent bien et la livraison est toujours prévue pour le 15/12/2012.

Actuellement aucun avenant au marché initial.

Expertise de la Place St Arthémy

L'Expert nommé par le tribunal administratif de bordeaux après la réunion contradictoire de la fin du mois d'août 2012 doit rendre son rapport définitif. Nous sommes toujours en attente de celui-ci.

Rentrée scolaire :

Nous avons un effectif de 85 élèves à la rentrée 2013. Les effectifs sont en hausse et, selon nos prévisions, devaient être stables pendant les années à venir.

OPAH :

Pour Blanzac-Porcheresse :

26 contacts

2 Dossiers agréés

5 dossiers en cours

5 dossiers à finaliser, rendez vous fixés.

Cette opération devrait être reconduite l'année prochaine sous la forme du PIG.

Numérisation du Cinéma :

PLAN DE FINANCEMENT

	Charges	Financement
Coût des travaux TTC :	96 213.42 €	
CNC		23 229.00 €
CNC		19 659.00 €
Conseil Général (en attente commission de 2013 mais accord pour débiter les travaux)		16 089.00 €
Conseil Régional		8 045.00 €
SFEIC		4 600.00 €
Financement communal : (inscription au BP 2013)		24 591.42 €
	96 213 42 €	96 213.42 €

Travaux de l'église:

L'emmarchement du porche ne se fera plus les pieds dans l'eau,
L'éclairage extérieur a été refait avec des leds, plus économiques,
Les travaux pour l'accès handicapés vont débiter.

LGV :

Aucune voie communale n'est impactée par des ponts routes ou par des ponts rails.

La convention de rétablissement des voies communales, chemins ruraux et liaisons, pour laquelle la validation du conseil municipal est requise est en attente tant que nous n'aurons pas de précisions sur les surfaces et l'entretien à venir des parcelles délaissées, car cela n'est pas clairement défini dans la convention.

Actuellement, il s'avère que la charge intégrale de cet entretien de parcelles serait entièrement à la charge de notre commune, sans certitude de compensation financière.

Le montant du FST Blanzac-Porcheresse = 285 158 €